



Espaces naturels littoraux :
**faire face
aux enjeux
de demain**

AU VU DES PRESSIONS DE TOUTES SORTES, QUI VONT CROISSANTES, DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS LITTORAUX ONT ÉTÉ MISES EN PLACE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

Parmi les acteurs de ces politiques depuis un peu plus de 40 ans, le Conservatoire du littoral et les gestionnaires des sites dont la plupart sont fédérés au sein de Rivages de France, protègent et mettent en valeur ce domaine. Ils contribuent ainsi au développement durable de ces territoires et à leur attractivité. Le Conservatoire et ses gestionnaires, en cohérence avec les nombreuses autres collectivités propriétaires ou gestionnaires d'espaces naturels sur le littoral, mettent en œuvre des projets créateurs de valeurs qu'il importe de consolider et d'adapter si nécessaire en se projetant vers l'objectif du tiers naturel à 2050.



" 8 COMMUNES LITTORALES SUR 10 SONT SUJETTES AUX RISQUES NATURELS MAJEURS ET 24% DU LINÉAIRE CÔTIER EST CONSIDÉRÉ COMME EN ÉROSION. "

Nos constats

LES ENJEUX DU LITTORAL : ÉROSION ET SUBMERSION, PRESSIONS DEMOGRAPHIQUE ET URBAINE, USAGES

Avec 285 habitants/km², les communes littorales sont 2,4 fois plus densément peuplées que la moyenne métropolitaine. Ce ratio est identique pour le taux d'artificialisation du territoire ou la vitesse de disparition des terres agricoles ces quarante dernières années (données CGEDD/ONML-juin 2017). Ces chiffres illustrent un phénomène de métropolisation rapide du littoral avec à la clé des risques de banalisation des espaces et des paysages, de pollutions et d'appauvrissement des ressources terrestres et marines du littoral.

Dans le même temps, cet espace, à l'interface de la terre et de la mer, est particulièrement exposé aux risques : 8 communes littorales sur 10 sont sujettes aux risques naturels majeurs et 24% du linéaire côtier est considéré comme en érosion. Avec le changement climatique et notamment l'élévation progressive du niveau de la mer, il importe désormais de penser dans une logique encore plus prospective, "les politiques publiques d'aménagement durable". De l'espace doit être rendu aux phénomènes naturels en utilisant les milieux comme de véritables zones-tampon face aux aléas et en éloignant autant que possible les enjeux des secteurs vulnérables. Les solutions fondées sur la nature permettent dans

ce cas de mettre en place une approche efficace et peu coûteuse tant en termes d'investissements que de fonctionnements.

La France est depuis des décennies parmi les premières destinations touristiques mondiales, en particulier pour son littoral varié et globalement préservé. La fréquentation touristique est donc très importante : ce ne sont pas moins de 40 millions de visiteurs qui fréquentent les seuls sites du Conservatoire chaque année. Parallèlement à cette fréquentation touristique, une évolution, voire des mutations des usages récréatifs dans les espaces naturels littoraux s'amorcent : le nombre de pratiquants, la variété des sports de nature et les modalités de pratique compétitive vont croissant, offrant de nouvelles sensations aux sportifs réguliers et aux simples usagers, mais bouleversant parfois les équilibres préexistants. Les sports de nature ne sont pas les seuls usages en développement sur les espaces naturels protégés, d'autres pratiques de loisir, sociales, de recherche de bien-être, spirituelles, de prises de vues, etc. doivent également cohabiter. Il importe d'anticiper et de mieux organiser l'accueil de ces pratiques sur les terrains du Conservatoire dans un souci de préservation des espaces naturels.

Par ailleurs, de nouvelles activités économiques se déploient sur le littoral tandis que les exploitations agricoles ont tendance à régresser. Afin d'assurer la présence d'activités primaires sur le littoral, plus de 1200 exploitants agricoles occupent actuellement des terrains du Conservatoire permettant ainsi de valoriser des pratiques durables.

LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE ET DE FAIRE ÉVOLUER EN TANT QUE DE BESOIN LES POLITIQUES DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS (PROTECTION FONCIÈRE, RÉGLEMENTAIRE OU CONTRACTUELLE...)

Au quotidien, plusieurs centaines de structures propriétaires et gestionnaires sont déployées et engagées sur toutes les façades du littoral et des lacs, pour préserver les sites : Conservatoire du littoral, départements via la politique ENS (espaces naturels sensibles) ; parcs nationaux et forêts domaniales ; espaces bénéficiant de protections réglementaires (réserves naturelles, sites classés...) ; parcs naturels régionaux et grands sites ; intercommunalités et communes (zones naturelles et forestières des PLU, forêts communales) ; espaces d'intervention d'associations, dont les CEN (conservatoires d'espaces naturels) tout cet ensemble concourant à structurer la trame verte et bleue.

Dans un contexte où les pressions se font toujours plus prégnantes, il importe de pérenniser et de faire évoluer, le cas échéant, les différents dispositifs de protection et de valorisation des espaces naturels.

Complémentaires des dispositions législatives et réglementaires qui trouvent à s'appliquer sur le littoral, en particulier la loi littoral, l'objectif d'acquisition foncière fixé au

Conservatoire qui s'établit pour la période actuelle entre 2500 et 3000 ha/an doit rester ambitieux et mobilisateur dans la perspective du tiers naturel.

L'intervention du Conservatoire vise à préserver les équilibres du littoral, singulier et fragile, souvent remarquable, riche, mouvant, d'interface entre la terre et les espaces maritimes, et particulièrement convoité. Aujourd'hui, sur certains rivages, la place du Conservatoire est déjà importante (25 % du linéaire côtier en Corse et dans les Hauts de France). Le Conservatoire protège d'ores et déjà 200 000 hectares répartis sur un peu plus de 750 sites. En 2050, grâce à son action foncière, le Conservatoire occupera une place significative dans les territoires avec un linéaire côtier de l'ordre de 25 % des rivages en moyenne et environ 320 000 hectares répartis sur un millier de sites.

L'intervention du Conservatoire s'inscrit nécessairement dans les projets de territoires décidés avec les collectivités compétentes. Elle a aussi vocation à les enrichir ou les orienter de manière innovante, et chaque fois selon les caractéristiques du territoire et la capacité des acteurs à s'investir dans les sites.

Ces projets s'inscrivent plus fréquemment dans la dimension intercommunale, du fait des prérogatives que rassemble de plus en plus ce niveau, notamment en termes d'urbanisme avec les SCOT ou les PLUI, de gestion des milieux naturels ainsi que des milieux aquatiques et de la prévention des submersions avec la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations).

Tout en préservant ou rétablissant la vocation naturelle du lieu et ses fonctionnalités écologiques, ces projets ouvrent de multiples possibilités de valorisation qui doivent être adaptées aux enjeux et aux territoires : accès à la mer, usages récréatifs, usages socio-économiques durables, éducation et sensibilisation à l'environnement, valorisation culturelle et des paysages, etc.

UNE GOUVERNANCE ET UNE GESTION ADAPTÉE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES.

Le législateur a mis en place un dispositif de nature partenariale qui repose d'une part, sur la maîtrise foncière des espaces naturels par le Conservatoire du littoral ainsi que la politique ENS des départements et d'autre part, sur une gestion patrimoniale coopérative assurée par le binôme Conservatoire/gestionnaire. Le code de l'environnement prévoit que « *les immeubles du domaine relevant ainsi du Conservatoire peuvent être gérés par les collectivités locales ou leurs groupements, ou les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées qui en assurent les charges et perçoivent les produits correspondants. Priorité est donnée, si elles le demandent, aux collectivités locales sur le territoire desquelles les immeubles sont situés* ».

Le Conservatoire-proprétaire et le gestionnaire coopèrent étroitement afin de définir et de mettre en œuvre le projet pour le site. Les gestionnaires sont responsables de l'entretien courant, de l'animation et de la garderie sur les sites (environ 900 gardes en 2015) ; ils peuvent réaliser des travaux plus importants en délégation de la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire. Pour financer leurs actions, les gestionnaires

disposent de leurs fonds propres, des redevances du domaine et de participations d'autres acteurs comme par exemple des départements au titre des espaces naturels sensibles (part de la taxe d'aménagement) ou les régions.

Le domaine du Conservatoire a vocation à s'accroître dans la perspective de la protection de 320 000 ha à l'horizon 2050. Toutefois, dans le même temps, l'accroissement des moyens affectés à la gestion ne peut pas toujours se concevoir dans les mêmes proportions de la part des gestionnaires compte tenu des contraintes qui pèsent sur les collectivités et de la diminution des moyens de certaines associations.

Afin d'assurer une bonne qualité de gestion des sites, essentiel à leur préservation et à leur attractivité, il convient donc de se projeter pour faire encore mieux et si nécessaire un peu différemment à moyen et long termes.

Il importe aussi de veiller à ce que l'ambition et l'intervention pour le site soient bien calibrées, réalistes et donc réalisables, sans excès, en veillant à optimiser l'usage des fonds publics, à laisser une place à la naturalité sur les sites ; ceci doit être fait en amont lors de la définition du projet pour le site et actualisé ensuite au fur et à mesure des grandes étapes de la vie du site.



AUJOURD'HUI
200 000 ha

protégés par le Conservatoire du littoral sur un peu plus de 750 sites.

OBJECTIF 2050
320 000 ha
SUR UN MILLIER DE SITES.

Nos convictions



1 LA PROTECTION ET LA GESTION D'UN ESPACE NATUREL : DES PARTICULARITÉS PROPRES AU LITTORAL

Intervenant sur un espace limité et convoité, les politiques publiques en faveur de la protection du littoral comportent un certain nombre de particularités. La valeur vénale de l'espace naturel y est plus élevée qu'ailleurs dans un contexte où en moyenne la pression urbaine est toujours très forte et où les terres agricoles connaissent un recul important. Même si le littoral dispose d'un ensemble de dispositions législatives et réglementaires spécifiques, l'action foncière y est un complément indispensable.

Afin d'éviter des pertes d'espaces et de fonctionnalités écologiques irrémédiables, de participer concrètement à l'objectif général du « zéro artificialisation nette » fixé par le plan biodiversité, les politiques publiques doivent être particulièrement volontaristes.

Le Conservatoire a été conçu sur un modèle partenarial innovant et original.

Dans ses relations avec les gestionnaires, le choix a été fait, confirmé depuis lors, de la conviction plutôt que de l'obligation, du partage plus que de la contrainte. Le Conservatoire a ainsi mis en œuvre avec ses partenaires (collectivités, socio-professionnels, associations...) un dispositif plus ambitieux en termes financiers, techniques et humains dans la gestion que ce qui était sans doute initialement envisagé. Aujourd'hui par exemple sur les terrains du Conservatoire, ce ne sont pas moins de 1000 agents qui entretiennent, accueillent au quotidien, informent et surveillent.

Cette trajectoire a été rendue possible par une vraie adhésion à un objectif général commun de moyen et long termes. Pour que cette adhésion perdure, il faut sans cesse discuter, moderniser et adapter les termes de ce contrat sans toucher aux principes fondamentaux fixés par le législateur.



2 UN OUTIL DE CRÉATION DE VALEURS

La protection des milieux naturels, parfois encore jugée comme une entrave au développement de l'économie locale, s'avère pourtant un investissement « rentable ». Les écosystèmes préservés, au sein d'un réseau écologique cohérent, fournissent en effet de nombreux services :

- de production, en favorisant le maintien ou le développement de l'élevage, de l'aquaculture ou de la conchyliculture ;
- culturels, en participant à l'attractivité des territoires pour le tourisme et les résidents, la chasse et la pêche ;
- de régulation, en participant à la résilience face aux risques naturels, à la qualité des eaux et au cycle du carbone.

Au-delà de ces services, les qualités intrinsèques d'un environnement naturel sur le littoral sont reconnues et peuvent être évaluées par d'autres méthodes d'analyse économique : on parle alors de bénéfices patrimoniaux ou de valeurs de non-usage.

Des études ont été menées visant à mesurer la résultante économique entre deux scénarios à horizon 2050, l'un reposant sur la mise en œuvre de la stratégie d'intervention 2015-2050 du Conservatoire : poursuite des acquisitions et des efforts de gestion pour des sites de qualité, l'autre sur l'arrêt des acquisitions et l'affaiblissement de la gestion sur le domaine existant.

L'étude des bénéfices patrimoniaux a révélé par ailleurs l'attachement très fort des français à l'existence d'une interface naturelle entre la terre et la mer.

Au total, le « gain » global de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention peut être estimé à environ 240 M €/an en matière de services rendus aux territoires, et à 270 M €/an en matière de bénéfices patrimoniaux attribués par les français. Ces chiffres peuvent être mis en rapport avec l'investissement collectif que représente le budget du Conservatoire (environ 50 M €/an) et celui consenti par les gestionnaires et leurs partenaires, également estimé à environ 50 M €/an.

L'investissement dans la nature est donc un bon investissement à tous les niveaux y compris économique. Le coût de la gestion des espaces du Conservatoire représente en moyenne 280 €/ha/an, à comparer par exemple aux 3500 €/ha/an consacrés en moyenne à l'entretien des espaces verts urbains.

Le Conservatoire et ses partenaires sont des créateurs de valeurs.

" SUR LES TERRAINS DU CONSERVATOIRE, CE NE SONT PAS MOINS DE 1000 AGENTS QUI ENTRETIENNENT, ACCUEILLENENT AU QUOTIDIEN, INFORMENT ET SURVEILLENENT. "

3_ UNE CONTRIBUTION AU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS

Le lien entre la qualité du « cadre de vie » et le bien-être, voire la santé, est une dimension couramment admise dans les sociétés modernes. Elle est à l'origine de la création du National Trust anglais, à la fin du 19^e siècle, et a contribué à celle du Conservatoire du littoral en 1975, au-delà des considérations strictement environnementales. **La préservation ou la restauration des paysages, du libre accès à la mer, d'espaces de ressourcement et de détente est utile à la population résidente ou en visite.** Il en va de même des nombreuses actions du Conservatoire et de ses partenaires visant à préserver le capital culturel et historique, par exemple en lien avec d'anciennes missions de défense ou d'activités industrielles, et plus généralement l'esprit des lieux. Cette contribution mériterait d'être davantage de plus en plus mise en évidence mesurée.

Pour autant, des évolutions sociétales, parfois contradictoires, se font jour sur le littoral, et le modèle partenarial du Conservatoire se doit d'intégrer de nouvelles pratiques, réguler leurs éventuels effets négatifs, les antagonismes qu'elles peuvent générer mais aussi en valoriser les bienfaits, à la fois dans les dimensions éthiques, techniques, politiques et économiques.

Il importe de maintenir les espaces littoraux ouverts au public, faire vivre grâce à la qualité des paysages souvent exceptionnels des expériences singulières. À cet effet, le Conservatoire et ses partenaires s'efforcent d'organiser au mieux une cohabitation harmonieuse des activités et usages entre eux.

" LE CONSERVATOIRE ET SES PARTENAIRES DOIVENT EXPLORER DE NOUVEAUX EXEMPLES DE GESTION PARTENARIALE ET ACCOMPAGNER UN ÉVENTAIL DE PRATIQUES AJUSTÉES AU MIEUX. "

4_ UNE MEILLEURE PROTECTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

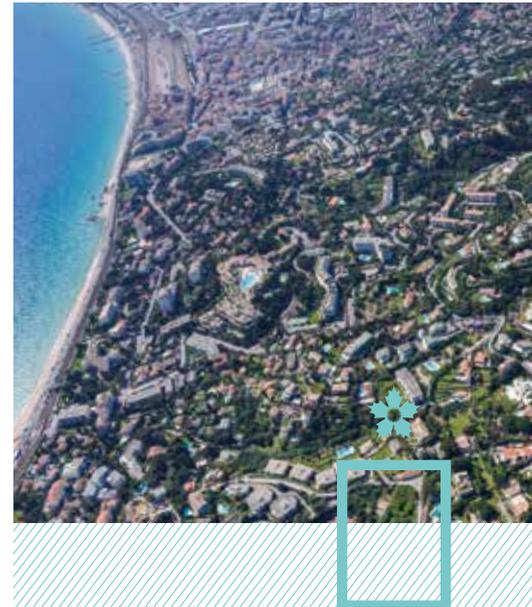
Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la gestion du trait de côte et des zones basses doit évoluer notamment dans les espaces naturels et agricoles où les enjeux humains sont moindres. Le patrimoine actuel et futur du Conservatoire du littoral est fortement concerné par ce phénomène, mais à lui seul le duo Conservatoire-gestionnaire ne saurait être l'opérateur intégratif et global de ce changement. Les initiatives sont nombreuses, notamment depuis la tempête Xynthia en 2010, qui concourent parallèlement à préparer l'adaptation des territoires potentiellement exposés et à renforcer leur protection, ces deux mouvements pouvant sembler paradoxaux en première approche.

Le Conservatoire prend toute sa place dans ce débat, avec sa légitimité et ses missions d'opérateur foncier national, pour porter une gestion dynamique et prospective du trait de côte valorisant le rôle essentiel des espaces naturels.

Avec les collectivités, il expérimente ainsi des processus liés à une approche pluridisciplinaire (histoire, géographie, sociologie, écologie, paysage, économie, etc.) de l'évolution progressive des territoires soumis à ces changements, permettant d'accompagner les démarches de planification territoriale et de préparer l'avenir.

Au plan technique, l'importance des zones tampons basées sur la résilience des espaces naturels doit être rappelée, illustrée et démontrée. Au plan économique, le caractère efficace et économe de ces solutions doit continuer à être consolidé, à court et moyen termes ainsi qu'à différentes échelles territoriales.

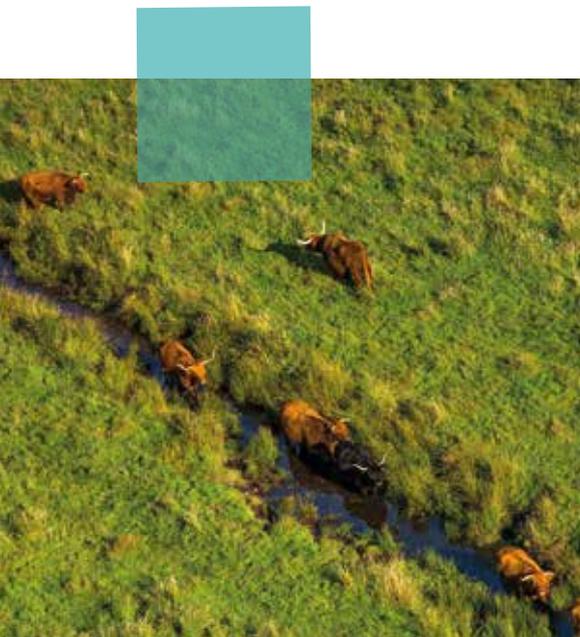
Enfin, la dimension psychologique, sociale et politique est déterminante afin que ces démarches d'adaptation soient perçues favorablement et permettent de faire évoluer les outils et les méthodes pour accompagner ce changement.



5_ UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER : POLITIQUES PUBLIQUES ET INITIATIVES CITOYENNES

Le domaine du Conservatoire est par construction inaliénable et constitue un bien commun à préserver. Toutefois les terrains ont une vie, évoluent sans cesse et il en est de même des aspirations des citoyens. Il est nécessaire de faire évoluer aussi les politiques publiques de protection de ces espaces, notamment en matière de gouvernance. La dimension participative et les initiatives citoyennes doivent y trouver leur place.

Le Conservatoire et ses partenaires doivent explorer de nouveaux exemples de gestion partenariale et accompagner un éventail de pratiques ajustées au mieux. Les habitants ou simples visiteurs seront de plus en plus désireux de participer à tous les aspects de la gestion, de la décision à la mise en œuvre, voire peut être à son financement, et nos dispositifs devront s'adapter pour permettre cette évolution.



Nos engagements

1

POURSUIVRE LA MOBILISATION COLLECTIVE AFIN DE CONTRIBUER PAR L'ACTION FONCIÈRE À LA PRÉSERVATION DU **« TIERS NATUREL LITTORAL »** A **L'HORIZON 2050** AU TRAVERS D'UN RÉSEAU DE SITES, CONDITION ESSENTIELLE DE L'ÉQUILIBRE ET DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES.

2

RÉPONDRE AU MIEUX AUX ATTENTES **EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES USAGES ET DES PUBLICS TOUT EN RESPECTANT LES ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES** ET VEILLER À RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU LITTORAL DE DEMAIN.

3

RÉAFFIRMER LA VALEUR D'EXEMPLE ET MODERNISER AU BESOIN, **LE DISPOSITIF PARTENARIAL DE TERRAIN ET LA GOUVERNANCE PARTAGÉE**, ALLIANT UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL, DES COLLECTIVITÉS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE.

4

METTRE À DISPOSITION ET VULGARISER **LES ÉCHANGES** D'EXPÉRIENCES SUR LA BASE DES OUTILS TECHNOLOGIQUES ACTUELS.

5

LANCER UNE RÉFLEXION SUR DES MODES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL **NON CONSOMMATEURS D'ESPACES EN LIEN AVEC L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NET** FIXÉ PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DU PLAN BIODIVERSITÉ.





6

SUSCITER **L'ENGAGEMENT DES CITOYENS** DANS LA GESTION : BÉNÉVOLAT, PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE, FINANCEMENT PARTICIPATIF.

7

RENDRE OPÉRATIONNEL LE RÔLE TAMPON DES ESPACES NATURELS, NOUVELLE INGÉNIERIE DE L'INTERFACE TERRE-MER.

11

MAINTENIR ET CONSOLIDER LES RESSOURCES AFFECTÉES

AUX ESPACES NATURELS. NOTAMMENT LA TAXE D'AMÉNAGEMENT EN APPUI AUX EFFORTS RÉALISÉS PAR LES COMMUNES, LES INTERCOMMUNALITÉS ET LES DÉPARTEMENTS.

10

VALORISER LES MÉTIERS D'AGENTS DU LITTORAL ET FAVORISER

LES PARCOURS PROFESSIONNELS .

9

IMAGINER ET EXPÉRIMENTER LES **MODES DE GESTION AGRICOLE DE DEMAIN** INTÉGRÉS AUX TERRITOIRES LITTORAUX.

8

AMÉLIORER EN CONTINU **L'INGÉNIERIE DE GESTION** DANS TOUTES SES COMPOSANTES : FINANCEMENT, EFFICIENCE TECHNIQUE, MUTUALISATION, GOUVERNANCE.



LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

créé en 1975 afin de mener une politique foncière de sauvegarde des espaces naturels côtiers en métropole et Outre-mer. Ses missions portent sur la préservation des équilibres écologiques, des paysages et le développement de l'accueil du public dans le respect de la sensibilité des sites.



SIÈGE :
CORDERIE ROYALE • CS 10137
17306 ROCHEFORT CEDEX
05 46 84 72 50
www.conservatoire-du-littoral.fr

L'ASSOCIATION RIVAGES DE FRANCE FÉDÈRE, REPRÉSENTE, ANIME ET VALORISE

le réseau national des gestionnaires impliqués dans la protection et le devenir des espaces naturels littoraux et lacustres préservés et par extension l'ensemble des espaces sensibles faisant l'objet de protections réglementaires.



RIVAGES DE FRANCE
4, PLACE BERNARD MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE
05 46 37 45 02
www.rivagesdefrance.org